



INFORMATIONS PRATIQUES ET CONDITIONS GENERALES

www.perdigat.com - Tél. 00 33 (0)5 53 63 31 54 – accueil@perdigat.com

Le camping la Ferme de Perdigat accepte les réservations afin de vous garantir une location à la date de votre choix. Les locataires doivent se conformer au Règlement Intérieur du camping, toute location valant acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur du camping.

RESERVATIONS

Pour être validée, la réservation doit être retournée, accompagnée des arrhes représentant 25% du prix de votre séjour (règlement par chèque, carte bancaire visa, mastercard, chèques vacances) dans un délai de 10 jours. A réception des arrhes un courriel de confirmation vous sera adressé. La réservation n'est validée qu'après acceptation de votre demande par le camping, ce dernier se réservant le droit de refuser une demande de séjour en fonction de ses disponibilités ou au regard du respect du règlement intérieur du camping.

ARRIVEE - DEPART

Emplacement nu : les emplacements sont loués de 14 heures à 10 heures.

Location (mobile home, gîte, tente lodge) : votre location sera disponible à partir de 15h le jour de votre arrivée et devra être libre avant 10h le jour de votre départ. Il est interdit de céder ou de sous louer votre location. Une caution de 250€ vous sera demandée à votre arrivée et restituée à votre départ après inventaire du matériel et éventuelle déduction des dommages constatés. Une caution de 80€ vous sera demandée à votre arrivée pour le ménage et restituée à votre départ sous réserve que la location soit rendue en parfait état de propreté. Si vous ne souhaitez pas faire le ménage, vous pouvez choisir l'option ménage facturée 60€.

Le nombre de participants doit être conforme à celui déclaré lors de la réservation. Dans le cas contraire, le camping se réserve le droit de refuser la location.

REGLEMENT DU SEJOUR

Si l'intégralité du prix du séjour n'a pas été réglé 30 jours avant la date d'arrivée, le solde de votre séjour est à régler à votre arrivée. Aucune réduction ne sera faite en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

ANNULATION

En cas d'annulation de votre séjour, l'annulation doit être notifiée dès que possible au camping par tout moyen écrit à votre disposition : courrier recommandé, courrier simple, email (exclusion des appels téléphoniques)

- En cas d'annulation de votre séjour 15 jours avant la date prévue de votre séjour, les arrhes versés et les frais de dossier restent acquis au camping.
- En cas d'annulation de votre séjour moins de 15 jours avant la date d'arrivée, les arrhes versés et les frais de dossier restent acquis au camping, et le montant total de votre séjour vous sera réclamé.

Il est rappelé que vous avez la possibilité de souscrire une assurance annulation avec la compagnie d'assurance de votre choix (campezcouvert, axa-assistance, europ assistance, certain contrat de carte bancaire propose également ce service...), notre camping ne proposant pas d'assurance annulation.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Il appartient aux locataires de s'assurer qu'ils bénéficient d'une assurance au titre de leur responsabilité civile pour couvrir les dommages aux tiers dont ils pourraient être responsables durant leur séjour au camping.

MEDIATION des LITIGES

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par Le camping la Ferme de Perdijat. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.medicys.fr ;
- ou par voie postale : MEDICYS - Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 - Paris

LITIGES

En cas de litige entre les 2 parties, seul le Tribunal de Bergerac sera compétent.

SARL ACTE 2 RCS de Bergerac n°828 414 490 00015